



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF

13 décembre 2023

BILAN BETTERAVE 2023

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



<u>Réseau d'épidémiosurveillance</u>

Pression biotique

Facteurs de risque phytosanitaire

Bilan bioagresseurs

- Pucerons et jaunisses virales
- Charançon Lixus juncii
- **Teignes**
- Signalement de cuscute
- Maladies cryptogamiques

Des fiches méthodes alternatives et prophylaxie sont disponibles ici.





28 parcelles représentatives des conditions agro climatiques du territoire ont alimenté le réseau de surveillance betteraves :

- 5 parcelles dans les Ardennes
- 15 parcelles dans la Marne
- 8 parcelles dans l'Aube.

13 structures partenaires ont participé aux observations de mai à novembre 2023.





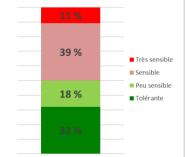
PRESSION BIOTIQUE

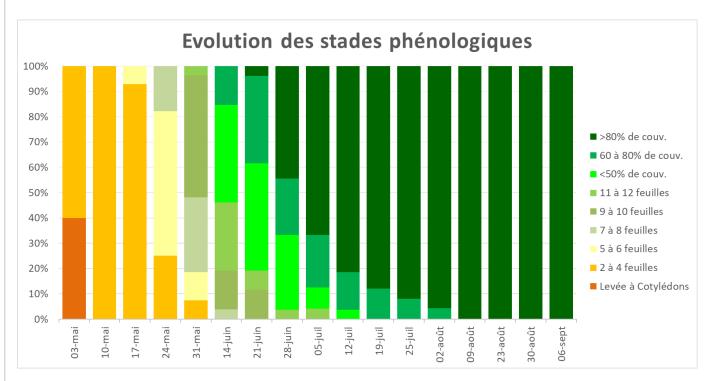
| Bioagresseurs | | Fréquence | Intensité | Comparaison avec 2022 |
|---------------|-------------------|-----------|-----------|-----------------------|
| Ravageurs | Pucerons | 3 | 2 | = |
| | Charançons | 2 | 1 | = |
| | Teignes | 2 | 1 | < |
| Maladies | Oïdium | 1 | 0 | = |
| | Cercosporiose | 3 | 3 | > |
| | Rouille | 1 | 1 | = |
| | Ramulariose | 1 | 0 | = |
| | Jaunisses virales | 2 | 1 | = |
| | Rhizopus | 1 | 0 | < |

Echelle de notation : 0 = nul 1 = faible 2 = moyen 3 = fort



- Les parcelles du réseau sont semées du 27 mars au 20 avril. L'humidité persistante sur cette période entraine une grande amplitude et un retard significatif des semis (date médiane au 9 avril 2023 contre le 23 mars en 2022).
 Dans ces conditions, les levées de betteraves sont rapides et homogènes.
- Globalement, l'abondance de pluviométrie et le volume foliaire conséquent limitent l'impact des ravageurs estivaux.
- L'alternance de chaleur / humidité en été et automne favorise le développement de cercosporiose. La sensibilité variétale à cette maladie dominante de la région est prise en compte dans le réseau avec 50 % de variétés peu sensibles à tolérantes.



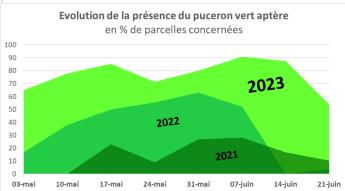


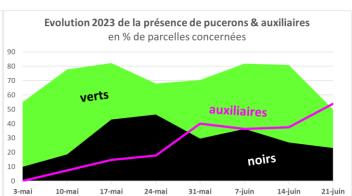
Les observations pour l'ensemble des ravageurs sont réalisées au minima sur 5 séries de 5 betteraves consécutives.

1 Pucerons et jaunisses virales

En absence de protections de semences spécifiques, les observations hebdomadaires indiquent un développement moyen de pucerons verts aptères supérieur aux 2 dernières années.

- Dès le début mai, les premiers pucerons verts vecteurs des jaunisses virales (*Myzus persicae*) sont identifiés sur des betteraves aux stades cotylédons à 2 feuilles vraies naissantes. Toutes les parcelles validées mentionnent leur présence et atteignent un ou plusieurs seuils indicatifs de risque fixés à 10 % de plantes porteuses d'aptères verts. Le taux d'infestation moyen sur la saison d'observation avoisine les 13 % de plantes touchées.
- 85 % des sites présentent des pucerons noirs *Aphis fabae*, ailés ou aptères. Les infestations moyennes sont légèrement supérieures à 5 % de plantes concernées avec de fortes disparités.
- Les auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, hyménoptères, staphylins, araignées, carabes et téléphores) sont remarqués dans 82 % des sites mais se développent assez tardivement par rapport à la pression pucerons.
- De mi-juin jusqu'à la récolte, 85 % des sites déclarent des symptômes de jaunisses virales. Les infestations se limitent à des plantes isolées ou foyers diffus représentant au maximum quelques % de la surface parcellaire.





2 <u>Charançon Lixus juncii</u>

Le charançon Lixus juncii est observé sur l'ensemble du territoire.

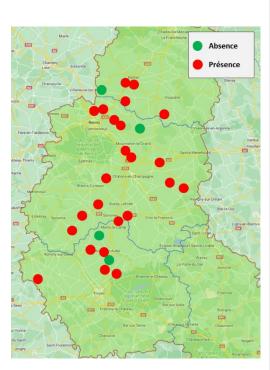
 86 % des sites signalent sa présence à différents stades de son cycle : adultes, œufs, larves et juvéniles.







- Les premiers vols d'adultes sont identifiés à partir de mi-juin.
- Le pic de symptômes visibles est atteint à la mi-juillet avec plus de 75
 % de parcelles concernées.



- En moyenne, 17 % des plantes suivies présentent des pontes sur les pétioles avec le plus souvent une unique piqûre.
- La pression annuelle semble contenue car la migration des larves vers les racines n'est observée que pour 1/3 des sites avec, en moyenne, seulement 3 % de plantes touchées.
- Un gradient d'infestation sud / nord se dessine une nouvelle fois.

3 Teignes

Les conditions climatiques estivales ne sont pas propices au développement des teignes.

- Les premières chenilles sont observées fin juin.
- Au total, 57 % des sites mentionnent leur présence tout au long du cycle cultural.
- La pression reste faible car seulement 2 parcelles atteignent tardivement le seuil indicatif de risque de 10 % de plantes porteuses de chenilles ou de dégâts frais.
- Une unique parcelle signale de rares symptômes de rhizopus à la mi-août (2 % de plantes touchées).



4 Signalement de cuscute

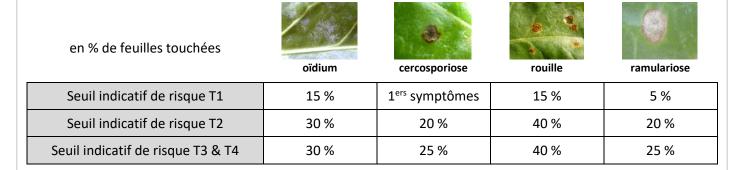
De juillet à octobre, 3 parcelles déclarent l'apparition de foyers de cuscute.

Pour rappel, la destruction par brûlage thermique de cette plante parasite est fortement recommandée afin d'éviter toute dissémination sur les parcelles comme sur les zones non agricoles.



5 Maladies cryptogamiques

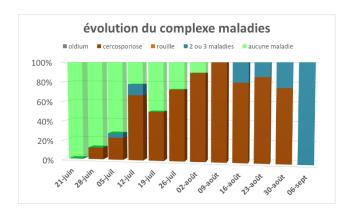
Mode d'observation: détermination des fréquences d'apparition par un prélèvement de 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

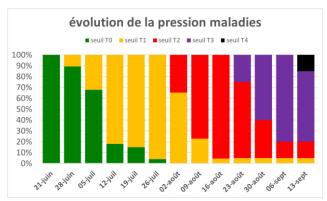


En 2023, les 4 maladies sont observées sur la région dans des proportions très variables.

- Les premières taches de cercosporiose sont signalées dès le 26 juin. Finalement, l'ensemble des parcelles du réseau est concerné par cette maladie, responsable de l'intégralité des dépassements de seuils.
- L'oïdium, la rouille et la ramulariose apparaissent ponctuellement durant l'été. Près de 30 % du réseau présentent de rares symptômes, sans jamais atteindre les différents seuils indicatifs de risque.

Même si l'évolution des maladies reste hétérogène et dépendante des conditions agro-climatiques propres à chaque parcelle, la pression de l'année peut être qualifiée de forte. En effet, l'alternance de chaleur et d'humidité durant l'été, et des températures particulièrement clémentes à l'automne favorisent l'expression de la cercosporiose.





- La pression maladie se traduit de la manière suivante dans le réseau de surveillance :
 - 5 % des parcelles restent au seuil indicatif de risque T1
 - 15 % des parcelles atteignent uniquement le seuil indicatif de risque T2
 - 65 % des parcelles dépassent le seuil indicatif de risque T3 en août
 - 15 % des parcelles dépassent le seuil indicatif de risque T4 en septembre
- Les observations réalisées avant récolte indiquent une forte pression cercosporiose (notation de gravité > 30 % du feuillage touché) pour la moitié des sites et une gravité faible à modérée dans les autres situations.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations: Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - Cérèsia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne - CETA Craie Marne Sud - Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EIMR Marjollet Regis - ETS RITARD - FREDON GE - ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture - SUNDESHY - TEREOS - CAPDEA - Terres Inovia - VIVESCIA.

Rédaction: Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".